

OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC
Liste des délibérations

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de suppléants : 10

Titulaires : 5
Suppléants : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 11

Séance du : 11/12/2025

Date de convocation : 03/12/2025

TITULAIRES PRESENTS: Mme Michelle Dorange, Mme Sylvie Chevalier, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,

SUPPLÉANTS PRESENTS : M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Yann Vergniaud

EXCUSE(ES): Mme Laurence Rouan, M Frédéric Delmarest, M Lionel Lacombe, M Jean-Jacques Chapellet, M Cedric Lougrat, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeais, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

Secrétaire de séance : M Pascal Prevot

n°2025_07_08

OBJET:

Convention de partenariat et de refacturation annuelle entre la CAB et l'EPIC Quai Cyrano

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L5111-1-1 du CGCT,

VU les statuts de la CAB,

VU les statuts du Quai Cyrano,

CONSIDERANT la création de l'EPIC Quai Cyrano à compter du 1^{er} avril 2024,

CONSIDERANT que pour faciliter le fonctionnement matériel du Quai Cyrano, un certain nombre de prestations ont été réalisées et financées par les services communautaires,

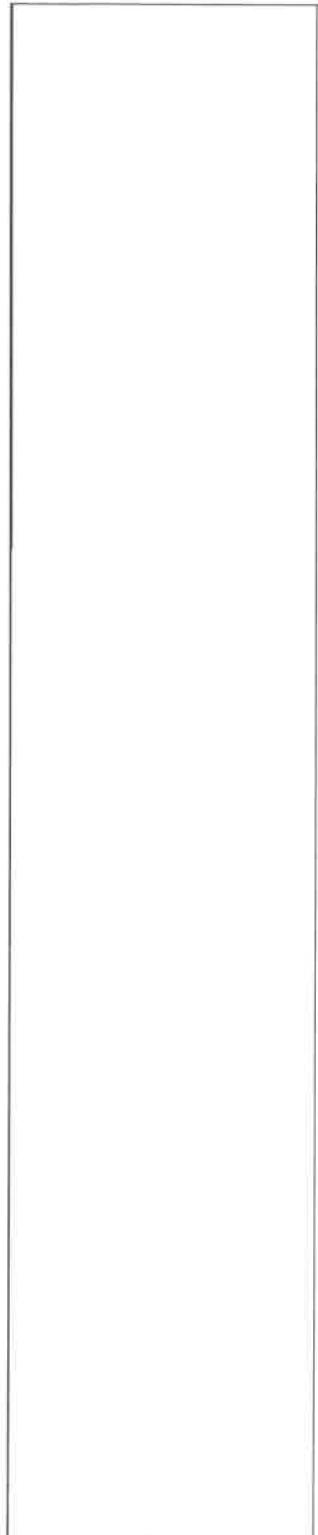
Par délibération n°2023-222 en date du 13 décembre 2023, il a été décidé de créer un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé « QUAI CYRANO », pour la gestion de l'Office de tourisme communautaire.

L'EPIC QUAI CYRANO a ainsi succédé à la SPL (Société Publique Locale) pour l'exploitation de QUAI CYRANO depuis le 1^{er} avril 2024.

Compte tenu des difficultés rencontrées au démarrage de l'EPIC, les services de la C.A.B. ont été sollicités afin d'apporter un appui matériel, logistique et humain au Quai Cyrano.

Aussi, afin de régulariser les échanges financiers entre les deux structures il est nécessaire de conclure une convention de prestation de services entre la CAB et le Quai Cyrano pour l'exercice 2025.

Le Comité de direction de l'EPIC approuve à l'unanimité la convention de partenariat et de refacturation telle que présentée en annexe de la présente délibération.



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
Le lundi 15/12/2025

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél. : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le vendredi 12/12/2025

1

Le Président,
M. Pascal PREVOT